

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales, M. Door, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Valérie Beauvais, M. Grelier, M. Bazin et M. Hetzel

ARTICLE 41 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de suppression de l'article 41 *bis* A introduit au Sénat.